



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévention des feux de forêt et des feux de végétation

Compte tenu du réchauffement climatique, les feux de toutes sortes nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers sont de plus en plus fréquents ces dernières années toute l'année et tout particulièrement pendant l'été.

Au vu des conditions météorologiques de ces derniers mois, l'ensemble de la végétation est particulièrement sèche. Aussi convient-il d'adopter des comportements adaptés pour protéger les espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche.

J'appelle votre attention sur les obligations légales de débroussaillage qui incombent aux collectivités comme aux particuliers. Les collectivités jouent de plus un rôle important tant par le rappel à la réglementation des particuliers qu'elles effectuent que pour l'aménagement du domaine communal.

Aussi, je vous invite à prendre en compte la problématique des feux de forêt et de végétation par la mise en œuvre à très court terme de mesures de prévention, dont le débroussaillage.

La mise en œuvre précoce de ces mesures est un gage d'efficacité pour limiter le risque d'incendie pendant l'été, qui comme les étés précédents, est une préoccupation sensible encore cette année.